

Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate

**ASSOCIATION DES  
MARCHANDS DE  
RIMOUSKI**



---

*Heures d'ouverture des commerces de détail,*

## **L'ASSOCIATION DES MARCHANDS SOLLICITE UNE NOUVELLE RENCONTRE AVEC LE MINISTRE CLÉMENT GIGNAC**

---

**Rimouski, le 26 janvier 2010.** L'Association des marchands de Rimouski (AMR) sollicite une nouvelle rencontre avec le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), M. Clément Gignac dans le dossier des heures d'ouverture des commerces de détail le 2 janvier.

Les représentants rimouskois ont un argument de poids : plus de 6100 consommateurs, employés et commerçants de toutes les régions du Québec, dont plus de la moitié provenant de la grande région de Montréal, ont donné leur appui au cours des dernières semaines sur le site [www.2janvier.com](http://www.2janvier.com). « *Je tiens à souligner qu'il s'agit d'appuis volontaires. Les signataires ont pris le temps de se rendre sur le site Internet pour remplir le questionnaire et donner leurs commentaires* », spécifie le président de l'Association des marchands de Rimouski, M. André Lévesque

Ces personnes ont donné leur approbation afin de revenir à la politique en vigueur en 2008 qui faisait de la journée du 2 janvier une journée fériée non payée. « *Nous sommes agréablement surpris d'une réponse aussi positive au Québec. Ces appuis vont fortement nous aider lors d'une prochaine rencontre avec le ministre du MDEIE, M. Clément Gignac. Nous souhaitons lui remettre tous les appuis afin qu'il en constate l'ampleur* », soutient le président de l'Association.

« *Ces appuis nous donnent une grande force de négociation puisqu'ils témoignent de l'opinion générale au Québec. C'est le seul congé férié accordant deux journées de suite au Québec et nous voulons le récupérer pour le bien-être des employés des commerces de détail* », poursuit M. Lévesque.

### **Des arguments de taille pour une meilleure qualité de vie!**

Plusieurs arguments sont utilisés pour défendre le retour du balancier :

- 1) Améliorer la conciliation travail-famille : Les employés des commerces de détail n'ont plus que deux jours de congé actuellement dans le temps des fêtes, une période intensive de travail. De plus, aucune garderie n'est ouverte le 2 janvier, alors imaginez le casse-tête des familles.

- 2) Flexibilité pour les étudiants : Les employés étudiants, provenant de l'extérieur de leur région d'études et de travail, n'ont plus le temps nécessaire pour aller voir leur famille durant cette période de l'année.
- 3) Avantages aux centres de plein air : Cette journée de congé permettrait une plus grande affluence pour les centres de plein air, donc une certaine pérennité des opérations annuelles.
- 4) Balance économique : Lorsque les magasins sont fermés, les employés peuvent planifier des activités ou des rassemblements en famille à l'extérieur de la région. Cela engendre une activité économique pour d'autres secteurs d'activités. Par exemple, les déplacements engendrent des dépenses d'essence pour le transport et des frais pour les repas, les rencontres de familles nécessitent une plus grosse épicerie, les activités de plein air peuvent vouloir dire une nuitée à l'hôtel et les frais de déplacement, etc.
- 5) Équité provinciale : Le Québec est pénalisé comparativement aux autres provinces canadiennes : nous comptons le plus petit nombre de congés annuels, soit six jours par année. En comparaison, l'Ontario offre 9 jours de congé, les Maritimes entre 38 et 60, le Manitoba 59 jours, etc.
- 6) L'emprise des centres commerciaux : Les commerçants locataires sont obligés d'ouvrir leurs portes le 2 janvier sous peine d'une forte amende, ce qui compromet leur liberté de choix.

- 30 -

Information : Véronique Thibault, agente de communication

**ATENA communication**

pour l'**Association des marchands de Rimouski**

418 722-8535, poste 205 ou 418 318-2800

[veronique.thibault@atena.qc.ca](mailto:veronique.thibault@atena.qc.ca)

M. André Lévesque, président

M. Gilles Blaquière, 1<sup>er</sup> vice-président

Association des marchands de Rimouski

418 724-7733, [ass.marchandsderimouski@globetrotter.net](mailto:ass.marchandsderimouski@globetrotter.net)